

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE



# PIG Pacte Territorial France Rénov'

*Éléments spécifiques sur la CC Haut Allier Margeride*



Communauté de Communes  
du Haut Allier Margeride

# Informations, conseils et orientations

---

- Une volonté de maillage sur l'ensemble du territoire départemental pour un service au plus près de l'utilisateur,
- Une volonté de permanences dans les cinq Maisons des Solidarités pour faciliter la mobilisation des publics prioritaires et la coordination avec les travailleurs sociaux
- Une volonté d'assurer des permanences en Maisons France Services
  - considérant le partenariat national entre France Services porté par l'ANCT et France Rénov' porté par l'Anah
  - considérant l'aide administrative proposée dans les Maisons France Services
  - Pour bénéficier de bonnes conditions d'accueil avec des espaces de confidentialité

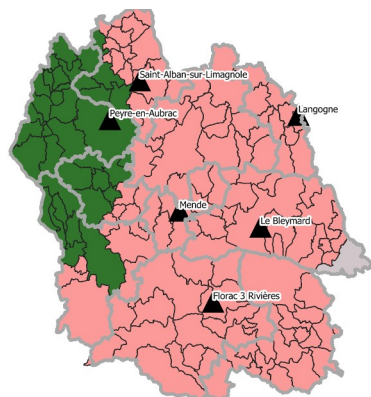
# Informations, conseils et orientations

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le 17/03/2025  
ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE

Guichet Unique de la  
Rénovation Energétique

Programmes  
d'amélioration de  
l'habitat (PIG + OPAH)

PIG Pacte Territorial  
France Rénov'



- ▲ Permanences GURE
- GURE animé par le PNR Aubrac
- GURE animé par l'ADIL

Commune :  
Langogne

Lieu : Maison des  
Solidarités

Date : 1 journée par  
mois

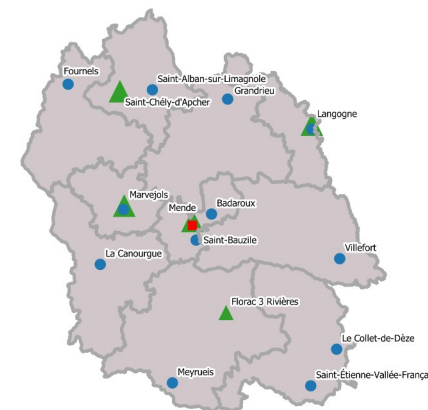


- ◆ Permanences PIG HDAS

Commune :  
Langogne

Lieu : Maison France  
Services

Date : 1/2 journée par  
mois



- Permanences PIG Pacte Territorial:
- Maisons France Services
- ▲ Maison des Solidarités
- Siège de l'ADIL

Commune :  
Langogne

Lieu : Maison des  
Solidarités

Date : 1 journée par  
mois

Commune :  
Langogne

Lieu : Maison France  
Services

Date : 1/2 journée par  
mois

A valider

# Rappels des objectifs

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le 17/03/2025  
ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE



		Proposition d'objectifs
Propriétaires occupants	Rénovation thermique	150
	Lutte contre l'habitat indigne	20
	Autonomie de la personne	100
Propriétaires bailleurs	Rénovation thermique avec conventionnement Anah	10
	Rénovation thermique sans conventionnement Anah	20
	Lutte contre l'habitat indigne	35
<b>TOTAL</b>		<b>335</b>



**Pas de territorialisation des objectifs**

# Dossiers agréés sur votre territoire en 2024

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE



		Dossiers agréés en 2024	Ménages très modestes	Ménages modestes
Propriétaires occupants	Rénovation thermique	10	6	4
	Lutte contre l'habitat indigne	2	2	0
	Autonomie de la personne	11	11	0
Propriétaires bailleurs	Rénovation thermique avec conventionnement Anah	0	Sans objet	
	Rénovation thermique sans conventionnement Anah	2	1	1
	Lutte contre l'habitat indigne	9	Sans objet	
Vacance depuis plus de trois ans		9		
<b>TOTAL</b>		<b>34</b>		

# Aides départementales aux propriétaires

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le 17/03/2025  
ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE



		Ménages très modestes	Ménages modestes
Propriétaires occupants	Rénovation thermique	500 €	250 €
	Lutte contre l'habitat indigne	10 % dans la limite de 4 000 € 3	
	Autonomie de la personne	500 €	250 €
Propriétaires bailleurs	Rénovation thermique avec conventionnement Anah	500 €	
	Rénovation thermique sans conventionnement Anah	500 €	250 €
	Lutte contre l'habitat indigne	10 % dans la limite de 4 000 €	
Vacance depuis plus de trois ans		Forfait de 2 000 € si travaux supérieurs à 30 000 €	



**Maintien du dispositif mis en place pour le précédent  
PIG**

# Partenariat sollicité des Communautés de communes

- Participation à la diffusion générale d'informations sur le service apporté
- Relais d'information auprès des ménages et des professionnels en lien avec l'amélioration de l'habitat
- Participation à l'organisation et à la mobilisation lors de la mise en place d'évènements sur le territoire
- Accompagnement financier des travaux engagés par les propriétaires en fonction des priorités de la collectivité et de ses ressources

 **A définir par chaque Communauté de communes**

# Aides communautaires aux propriétaires sur le précédent programme

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
 Reçu en préfecture le 17/03/2025  
 Publié le 17/03/2025  
 ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE



		Ménages très modestes	Ménages modestes
Propriétaires occupants	Rénovation thermique	400 € (+100 € en secteur renforcé)	300 € (+100 € en secteur renforcé)
	Lutte contre l'habitat indigne	10 % dans la limite de 2 000 € (+500 € en secteur renforcé)	
	Autonomie de la personne	400 €	300 €
Propriétaires bailleurs	Rénovation thermique avec conventionnement Anah	300 € (+100 € en secteur renforcé)	
	Rénovation thermique sans conventionnement Anah	500 € 250 €	
	Lutte contre l'habitat indigne	10 % dans la limite de 1 500 € (+500 € en secteur renforcé)	
Vacance depuis plus de trois ans		1 500 € en secteur renforcé	



**Quel accompagnement financier des propriétaires envisagé sur le nouveau programme ?**

**A nous faire connaître**



# Personnes référentes du programme

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le 17/03/2025  
ID : 048-200006930-20250313-2025\_005-DE



## PIG Pacte Territorial France Rénov'

**Pour l'utilisateur : 1 porte d'entrée unique**  
l'ADIL de la Lozère

04 66 49 36 35  
contact.adil48@orange.fr

**Pour les collectivités : 1 contact privilégié**

Le Département de la Lozère  
Laure DHOMBRES (recrutement à venir)  
04 66 49 66 48  
ldhombres@lozere.fr



**Elu référent**  
M Francis CHABALIER

**Chargée de mission :**  
Mme Audrey CHASSANY

**Agent en charge du suivi des dossiers cofinancés :**

**Mail de référence pour la plateforme de suivi**  
a.chassany@ccha-langogne.com

A confirmer /  
compléter

# Suites à donner

---

- Possibilité de rencontre si besoin d'un échange plus approfondi
- Nécessité de nous faire un retour très rapide sur la proposition de permanences pour une mise en œuvre au plus vite (mois de février)
- Nécessité de délibérer sur le partenariat technique et sur le partenariat financier de la Communauté de communes :
  - Nous faire un retour sur le principe dès que possible
  - Nécessité d'une délibération avant fin mars pour une signature de la convention du nouveau programme au printemps